

Information sur la maladie de la langue bleue (BT – état novembre 2025)

Évolution de la situation en automne 2025

Comme prévu, les sérotypes BTV-3 et BTV-8 du virus de la fièvre catarrhale ovine circulent actuellement également en Valais. En raison de la situation dans les pays voisins, il existe également un risque d'introduction d'autres sérotypes, en particulier du BTV-4.

Protection et prévention

Certaines mesures peuvent réduire le risque d'infection : mise à l'étable des animaux dès le coucher du soleil et utilisation de répulsifs. Cependant, ces mesures ne garantissent pas une protection complète. La vaccination reste la seule méthode vraiment efficace pour protéger les animaux contre cette maladie grave, préservant leur santé tout en évitant des pertes économiques importantes aux exploitations.

Les principaux acteurs du secteur agricole (filiales ovine et bovine, Société des vétérinaires suisses, services de santé animale, OSAV et vétérinaires cantonaux) recommandent donc de vacciner aussi pour 2026 les animaux sensibles à cette maladie. Pour des informations détaillées sur la vaccination, consultez votre vétérinaire d'exploitation.

Procédure en cas de suspicion

En cas de suspicion clinique, contactez votre vétérinaire qui effectuera les prélèvements nécessaires. Les analyses de laboratoire sont prises en charge par le canton, les frais vétérinaires restant à la charge du détenteur. Les pertes d'animaux peuvent être indemnisées si elles sont confirmées et attestées.

Important : Il est strictement interdit de déplacer un animal symptomatique. En cas de résultat positif, l'exploitation est temporairement mise sous séquestre jusqu'à confirmation du sérotype.

Mesures selon les sérotypes

Le Service vétérinaire suisse n'impose plus de mesures d'interdiction générales aux exploitations touchées par des sérotypes déjà présents en Suisse, pour lesquels une vaccination est disponible. Seul le déplacement d'animaux malades (y compris vers l'estivage) reste interdit. Pour les sérotypes 3 et 8, le séquestre est levé dès confirmation du sérotype, sans autre mesure. En revanche, si un nouveau sérotype était détecté, des mesures renforcées seraient appliquées.

Versement des réductions pour les vaccins

La Confédération soutient la vaccination contre la maladie de la langue bleue (BTV) et la maladie épizootique hémorragique (EHD) à hauteur de 10 millions de francs. Ce montant a permis d'assurer l'acquisition des vaccins, et les détenteurs d'animaux peuvent bénéficier d'une réduction rétroactive pour le vaccin administré. La réduction est accordée par animal ayant reçu une immunisation de base et par sérotype. Elle s'élève à CHF 5.60 pour la vaccination contre la BTV et à CHF 19.38 pour celle contre l'EHD. Pour que le versement puisse avoir lieu, les détenteurs d'animaux devaient enregistrer les vaccinations dans la banque de données sur le trafic des animaux (BDTA) jusqu'à fin août 2025.

